**A. Prioritaire Wijziging 2020 Modification prioritaire 2020**

1. Omschrijving - Description : Finaliser les propositions du GT DMG de la CNMM et assurer le soutien financier des mesures proposes.

Budget op jaarbasis : Budget sur base annuelle en première estimation 19 millions pour 2020

Reglementaire basis : Base réglementaire A.R.

Reglementaire wijziging ? : Modification réglementaire ?

Te doorlopen traject : Trajet à suivre Accord v/ CTM/CNMM/CSS

Realistische toepassingsdatum : Date d’application réaliste 01/01/2020

Stand van zaken : Etat de la situation destinations par les O.A.

Commentaar - Commentaire :

Dans un cadre budgétaire difficile, il importe de porter ses efforts sur les prestations à forte valeur ajoutée où un investissement modeste engendre des retours qualitatifs espérés significatifs.   
Il existe un large consensus pour reconnaître au DMG (surtout dans sa forme e-DMI) cette propriété. Dès lors, en analogie avec le système forfaitaire, il s’impose d’en favoriser la généralisation et d’en stabiliser l’usage. Une première réflexion s’ébauche dans le cadre de la CNMM. Elle doit encore s’affiner pour rencontrer l’assentiment de tous .   
Pour le Cartel, l’investissement évalué à 19 millions pour 2020 représente une importante priorité.

2. Compenserende structurele maatregel – Mesure structurelle compensatoire Omschrijving - Description : Les gains d’efficience et la diminution des actes obsolètes ou redondants conduiront à une réduction des coûts qu’il conviendra d’évaluer

Budget op jaarbasis : Budget sur base annuelle - A évaluer dans la durée

Reglementaire basis : Base réglementaire

Reglementaire wijziging ? : Modification réglementaire ?

Te doorlopen traject : Trajet à suivre

Toepassingsdatum : Date d’application

Stand van zaken : Etat de la situation

Commentaar - Commentaire :

B. Overschrijding doelstelling 2019 Dépassement objectif 2019

1. Bedrag van overschrijding inclusief gereserveerde bedragen : Montant du dépassement, montants réservés inclus

2. Oorzaak van overschrijding – Cause du dépassement

3. Detail positief gereserveerde bedragen – Détail des montants réservés positifs :

3.1. Omschrijving - Description :

Budget op jaarbasis : Budget sur base annuelle

Gereserveerd bedrag : Montant réservé

Effectieve of realistische toepassingsdatum : Date d’application effective ou réaliste

3.2. Omschrijving - Description :

Budget op jaarbasis : Budget sur base annuelle

Gereserveerd bedrag : Montant réservé

Effectieve of realistische toepassingsdatum : Date d’application effective ou réaliste

NCAZ\_2019\_092

4. Compenserende structurele maatregel – Mesure structurelle compensatoire \* \* onverminderd de uitvoering van besparingsmaatregelen waarvoor reeds een beslissing werd genomen inzake het begrotingsdoelstelling 2019, maar nog geen concrete uitvoeringsmaatregelen werden genomen. \* sous réserve de l’exécution des mesures d’économie qui doivent encore être exécutées, pour lesquelles une décision a déjà été prise en ce qui concerne l’objectif budgétaire 2019, mais pour lesquelles aucune mesure d’exécution concrète n’a encore été prise.

Omschrijving - Description : \* schrapping van nog niet uitgevoerde positieve nieuwe initiatieven – suppression des nouvelles initiatives positives non encore exécutées

\* andere – autres

Besparing op jaarbasis : Economie sur base annuelle

Reglementaire basis : Base réglementaire

Reglementaire wijziging ? : Modification réglementaire ?

Te doorlopen traject : Trajet à suivre

Realistische toepassingsdatum : Date d’application réaliste

Stand van zaken : Etat de la situation

Commentaar - Commentaire :